

—car c'est tout ce que cette mesure comporte,—ce sont les forces armées de notre pays. Je fais donc cette demande au ministre cet après-midi avec l'espoir qu'il accordera cette égalité de traitement à nos forces armées au Canada, car on ne saurait aucunement considérer la chose comme une concession ou un supplément quelconque. On devrait plutôt la tenir comme un droit indéniable acquis aux membres de nos forces armées, qui sont prêts à sacrifier non pas seulement leur argent, non pas simplement des choses matérielles, mais ce qui est infiniment plus précieux, leurs membres et leur vie même.

M. SLAGHT: Monsieur le président, j'appuie la demande formulée par les deux derniers honorables députés au sujet des congés et des mesures à prendre relativement au transport, aux repas et au coucher de nos soldats en ces occasions. Je me suis déjà prononcé devant le comité sur cette question, et en conséquence je ne répéterai pas mes observations cet après-midi. Cependant, j'approuve les requêtes que d'autres ont faites à ce sujet et je les appuie.

M. NOSEWORTHY: En appuyant les demandes formulées par les deux ou trois honorables députés qui m'ont précédé j'aimerais indiquer au ministre une raison toute particulière d'accorder le transport gratuit lors de ces congés. Les journaux ont rapporté que durant la récente campagne de l'emprunt de la Victoire au pays aucun groupe d'habitants n'a souscrit plus généreusement à cet emprunt que les membres des forces armées. Je me rappelle avoir visité un camp à North-Bay il y a quelque temps, un centre d'instruction, où 700 soldats dans l'armée avait souscrit plus de \$35,000 à l'emprunt de la Victoire. J'ai vu leurs enveloppes de paie, et dans la plupart des cas il ne restait qu'environ deux dollars par semaine pour les besoins de ces soldats, après qu'on eut déduit de la solde de deux semaines le montant qu'ils s'étaient engagés à contribuer. Dans ces conditions, plusieurs de ces hommes ne peuvent pas payer le prix du billet pour aller passer les congés dans leurs familles. Je prie sincèrement le ministre de s'occuper de cette question. Je suis certain que les compagnies de chemin de fer et le Canada peuvent trouver le moyen de faire ce geste en faveur de nos soldats.

M. CRUICKSHANK: Je veux appuyer tout ce qu'ont dit les honorables préopinants. Je voudrais aussi porter à l'attention du ministre la demande faite par les soldats qui demeurent en Colombie-Britannique. Je crois qu'on ne les traite pas avec justice relativement à la durée des congés qu'ils passent dans leurs familles. On me donne à croire que jusqu'ici les membres du corps d'aviation obte-

naient un congé plus long que celui des membres de l'armée et de la marine. Cependant, le secrétaire parlementaire me dit que cela a été modifié et que les membres des trois armes sont sur un pied d'égalité pour ce qui a trait à la durée des congés. Je suis absolument en faveur de cela. Je crois que toutes les divisions de nos forces armées devraient obtenir des congés de même durée. Les soldats de la Colombie-Britannique devraient obtenir la durée du voyage en plus du congé régulier. J'admets que cette mesure devrait s'appliquer également aux soldats qui demeurent dans l'est du Canada et qui se trouvent postés dans des endroits éloignés de leurs foyers sur la côte occidentale, disons; mais ils ont l'avantage, quand ils retournent chez eux, de traverser une belle région du Canada qu'ils n'ont jamais vue, et cela peut compenser en partie la courte durée de leurs congés.

Le ministre doit se rappeler qu'au cours de la dernière guerre, ceux qui se trouvaient en France, qui obtenaient un congé et disaient qu'ils s'en allaient en Irlande jouissaient de trois jours de congé de plus pour le voyage. Ceux qui allaient en Ecosse obtenaient deux jours de plus pour le voyage. Je me rappelle fort bien que le ministre et moi nous nous préparions toujours à aller en Irlande afin d'obtenir ces trois jours supplémentaires, mais nous n'y sommes jamais allés. Toutes les associations de soldats de la Colombie-Britannique ont écrit, je crois, à tous les représentants de cette province pour demander qu'on accorde en plus du congé le temps consacré au déplacement. Nous ne demandons pas pour nos soldats un supplément de congé. Il semble bien raisonnable qu'un homme de la Colombie-Britannique qui a suivi le cours d'instruction sur une corvette à Halifax ou un cours d'instruction comme aviateurs sur la côte orientale du Canada obtienne le temps requis pour voyager en plus de son congé, car il lui faut quatre jours pour atteindre son foyer et quatre jours pour en revenir, et il ne peut alors passer qu'un ou deux jours chez lui. Tous les honorables députés, je pense, admettront la justice de cette requête. Nous ne demandons pas un congé supplémentaire pour les hommes de la Colombie-Britannique ou de l'extrême ouest, même de l'Alberta; nous demandons simplement que le temps consacré au voyage ne réduise pas le congé à la maison. Cette requête, à mon point de vue, est des plus raisonnables. J'espère que le ministre aura une déclaration à faire à ce sujet.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je désire appuyer les paroles des honorables préopinants relativement à l'accommodation des soldats sur les trains et le transport gratuit. J'ai re-